

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00278

FONDS CHALEUR TERRITORIAL - NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230615-D20230027810

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

FONDS CHALEUR TERRITORIAL - NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

A la suite de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le gouvernement a décidé de doubler le « fonds chaleur » soutenant les énergies renouvelables (ENR) thermiques (telles que le bois, la géothermie ou le solaire) permettant de fournir de la chaleur en produisant peu d'émissions de gaz à effet de serre.

Le fonds chaleur a cependant des règles de fonctionnement restrictives, avec des seuils de puissance élevés à atteindre pour permettre le financement des projets. Afin de remédier à cet écueil et pour garantir l'atteinte des engagements du pays en matière de développement des ENR, l'ADEME propose aux Territoires à Energie Positive des « contrats chaleur renouvelable ».

Les contrats chaleur renouvelable ont pour objectif de regrouper différents petits projets non éligibles au fonds chaleur de par leur taille, pour leur permettre d'atteindre les seuils du fonds chaleur et de bénéficier de ces financements. Les aides à l'investissement octroyées par le fonds chaleur varient selon le type d'énergie utilisé, et leur puissance.

Les contrats sont signés pour une durée de 3 ans avec des « opérateurs territoriaux », préférentiellement les EPCI, qui s'engagent sur la gestion déléguée des fonds de l'ADEME. L'ADEME reste cependant seule décisionnaire de l'attribution des fonds délégués, la décision de financement étant arbitrée en commission d'attribution des aides. Saint-Etienne Métropole s'est vue confier la gestion globale de ce contrat mais agit sur l'ensemble du territoire TEPOS que représentent Saint-Etienne Métropole ainsi que les collectivités du Parc Naturel Régional du Pilat.

Il s'agira d'apporter une aide, en échange de laquelle le bénéficiaire s'engage :

- sur un objectif de mobilisation d'ENR thermiques,
- sur une durée,
- sur la qualité de conception et de réalisation des installations et sur leur performance, dans un souci de reproductibilité.

Ces éléments ont été contractés dans l'accord-cadre conclu entre Saint-Etienne Métropole et l'ADEME en janvier 2021.

Un comité d'engagement s'est réuni le 24 mars 2023, composé de représentants de l'ADEME et de Saint-Etienne Métropole et a permis de valider les dossiers suivants :

<u>N° dossier</u>	<u>Date comité</u>	<u>Bénéficiaire</u>	<u>Projet</u>	<u>Nature</u>	<u>Type</u>	<u>Montant de l'opération (HT)</u>	<u>Montant des aides de l'ADEME</u>	<u>MWh</u>
55	24-03-23	Mairie de La Valla En Gier	Mise à jour de l'installation de géothermie Maison partagée des séniors	géothermie	Investissement	- 28 960 €	-11 268 € HT	-11,2
56	24-03-23	Mairie de La Valla En Gier	Installation solaire Maison partagée des séniors	solaire thermique	Investissement	6 000,00 €	1 232 € HT	1,1
57	24-03-23	Athome Immobilier	Chaufferie bois pour copropriété rte de St Genis à Rive de Gier	biomasse	Investissement	53 922,00 €	29 811 € HT	108
58	24-03-23	SCCV Le Clos du Velay	Géothermie pour immeuble de logements	géothermie	Etude	6 000,00 €	4 200 € HT	
59	24-03-23	Nemalové	Chaufferie bois pour maison sociale pour jeunes	biomasse	Investissement	28 100,00 €	13 692 € HT	32,6
60	24-03-23	la Maison dans la Nature	Solaire thermique pour la Maison dans la Nature de Burdignes	solaire thermique	Investissement	14 874,00 €	4 402 € HT	3,93
61	24-03-23	la Maison dans la Nature	Chaufferie bois pour la Maison dans la Nature de Burdignes	biomasse	Investissement	35 100,00 €	10 248 € HT	24,4
62	24-03-23	Mairie de Lupé	Chaufferie bois pour l'école	biomasse	Investissement	30 000,00 €	12 516 € HT	29,8
63	24-03-23	Mairie de Lupé	Chaufferie bois pour la Mairie	biomasse	Investissement	38 300,00 €	14 280 € HT	34
64	24-03-23	Mairie de Rive De Gier	Mise à jour du projet d'investissement du conservatoire	géothermie	Investissement		-2 560 € HT	
65	24-03-23	Mairie de Saint Etienne	Annulation chaufferie Serres Municipales	biomasse	investissement	-202 500 €	-140 040 € HT	-427
66	24-03-23	Nidec Asi	Géothermie pour industriel	géothermie	Etude	34 400,00 €	17 200 € HT	

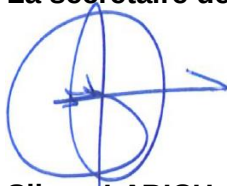
Le versement effectif de ces aides reste cependant soumis au respect des conditions fixées dans la convention signée avec chaque bénéficiaire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le financement des projets mentionnés ci-dessus ;**
- **approuve la convention type ci-jointe ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de financement avec les différents bénéficiaires;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget DDUR ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 1321 du budget DDUR.**

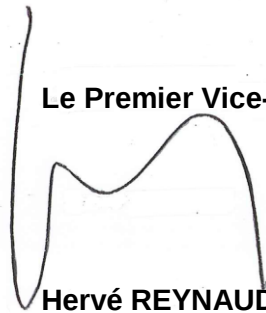
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD